



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

9 OCTOBRE 2019

Affiché le : 16 octobre 2019

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny

Du point 3 à la fin de la séance

M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis	
M. François	PELLETANT	Commune de Linas	
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	Du début de la séance au point 59
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du point 4 à la fin de la séance
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy	
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy	
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy	
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay	
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux	

M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA

M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme Sandrine GELOT

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du début de la séance au point 2
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	Du point 60 à la fin de la séance
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 3
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Soit 62 délégués présents et 67 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance au point 2

Soit 63 délégués présents et 68 délégués présents et représentés au point 3.

Soit 64 délégués présents et 69 délégués présents et représentés du point 4 au point 59.

Soit 63 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 60 jusqu'à la fin de la séance.

1 – INSTALLATION DES ÉLUS DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Ces installations ne donnent pas lieu à délibération

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 26 juin 2019.

3 - ELECTION DU 11 ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE que le nouveau vice-président occupe le même rang, dans l'ordre du tableau, que le vice-président dont le poste est devenu vacant ;
2. DECIDE de procéder à l'élection du 11^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

Les assesseurs pour le 1^{er} tour sont : Mme Bouchra LAQUES et M. Stéphane BAZILE.

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 68
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

M. François-Guy TREBULLE a obtenu 56 voix.

M. Vincent HULIN a obtenu 12 voix.

M. François-Guy TREBULLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 11^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

3. M. François-Guy TREBULLE élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4 - MOTION RELATIVE AUX DYSFONCTIONNEMENTS DU SERVICE DE DISTRIBUTION DU COURRIER DE LA POSTE CONSTATÉS SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Depuis plusieurs mois, la distribution du courrier se déroule dans des conditions très dégradées, dans de très nombreuses communes du territoire de la Communauté Paris-Saclay : lettres non distribuées, retards pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines, erreurs de distribution, colis et lettres recommandées non présentées au domicile du destinataire, liasses de courrier ramassées sur le trottoir ou dans une poubelle et rapportées en Mairie par des habitants ...

Les multiples réclamations auprès de la Direction de la Poste dont dépendent les villes sont restées sans effet et trop souvent sans réponse. Celles-ci ont de leur côté relayé aussi les réclamations de leurs habitants, sans plus de résultats.

En moins de deux mois, plusieurs centaines de réclamations des habitants ont été relayées par les villes.

Certaines villes, face à cette situation incompréhensible et inadmissible, ont procédé, chacune à leur façon, à des tests pour, à nouveau, relever ces dysfonctionnements majeurs.

Il a été alors à nouveau constaté une forte proportion de courriers qui n'arrivent pas à leur destinataire et une proportion importante de courriers qui sont distribués en retard par rapport aux engagements de la Poste.

Nombre de ces courriers revêtent une importance cruciale pour les habitants du territoire : convocations à des examens, à des entretiens d'embauche, courriers fiscaux, documents médicaux, factures assorties de pénalités de retard...

Les raisons invoquées par la direction régionale de la Poste ne sont pas au niveau des préjudices importants et très nombreux subis par les habitants. Il ne revient pas aux villes de déterminer l'origine de ces dysfonctionnements. Le travail des postiers n'est pas en cause mais bien l'organisation de la Poste qui privilégie des opérations à caractère commercial plutôt que de remplir ses obligations de service public.

Les élus de l'agglomération, en relais des élus des villes, exigent le retour d'un fonctionnement normal et efficace des centres de tri et de la distribution du courrier, dans les meilleurs délais.

Cette situation intolérable pour tous les habitants des villes de l'agglomération doit cesser au plus vite.

Il est du devoir de l'Etat de faire en sorte que ce service public soit fonctionnel afin de répondre à l'attente évidente de nos concitoyens qui ont, à nouveau, l'impression d'être abandonnés par l'Etat.

Motion adressée au Président de la Poste, au Préfet de l'Essonne et au Sous-Préfet.

5 - ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2019-154 du Conseil communautaire du 22 mai 2019 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
3. DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Jean-Louis CHINZI	Brigitte PUECH
BURES-SUR-YVETTE	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Martine CINOSI-GIRARD	Elizabeth JACQUOT-HUET
EPINAY-SUR-ORGE	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
GIF-SUR-YVETTE	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
IGNY	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT
LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Élisabeth PELTIER
LINAS	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
LONGJUMEAU	Rémi BÉTIN	Jérémy MARTIN

MARCOUSSIS	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
MASSY	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAOUES Sylviane RICHARDEAU
MONTLHÉRY	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
NOZAY	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
ORSAY	Pierre BERTIAUX	Michèle VIALA
PALaiseau	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
SAULX-LES-CHARTREUX	Florian DUBOURG	Christian AUGER
VAUHALLAN	Karl CROCHART	Bernard CELLIER
VERRIERES-LE-BUISSON	Karine CASAL DIT ESTEBAN	Violaine GUILLANTON
VILLEBON-SUR-YVETTE	Jacques FANTOU	
VILLEJUST	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON
VILLIERS-LE-BÂCLE	Marie-Christine FOURNEAUX	
WISSOUS	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
BURES-SUR-YVETTE	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER Rafika REZGUI	Jean-Paul BENEYTOU
EPINAY-SUR-ORGE	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
GIF-SUR-YVETTE	Yann CAUCHETIER	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Monique DARMON	
IGNY	Vincent DARDARE	Hervé DUTHOIT
LA VILLE DU BOIS	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
LES ULIS	Babacar FALL	Gérard TESSIER
LINAS	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
LONGJUMEAU	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	Arlette BOURDELOT
MASSY	Sylviane RICHARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE	Élisabeth PHILIPPOTEAU
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Christian DUJARDIN
NOZAY	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER

ORSAY	David ROS Raymond RAPHAËL	Véronique FRANCE-TARIF
PALaiseau	Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF	Hervé PAILLET
SACLAY	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
SAINT-AUBIN	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Mathias BONNAUD
VAUHALLAN	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
VERRIERES-LE-BUISSON	Didier MILLET	Jean-Louis CARRASCO
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	
VILLEJUST	Igor TRICKOVSKI	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
WISSOUS	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

**Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE - HYDRAULIQUE
-AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»**

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
EPINAY-SUR-ORGE	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
GIF-SUR-YVETTE	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Brice CAHAREL	Monique DARMON
IGNY	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
LES ULIS	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
LINAS	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
MARCOUSSIS	Rose-Marie FAVÉREAUX	Serge PIPARD
MASSY	Serge MORONVALLE Élisabeth PHILIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA	Michel QUEANT
NOZAY	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
ORSAY	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSENERD
PALaiseau	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI

SACLAY	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
SAINT-AUBIN	Délia COPEL	Djamal ALI-BELHADJ
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Isabelle DURANCEAU
VAUHALLAN	François HILLION	Bernard GLEIZE
VERRIERES-LE-BUISSON	Jean-Paul MORDEFROID Vincent HULIN	Daniel PEPERS
VILLEBON-SUR-YVETTE	Aurélie WICHEREK-JOLY	
VILLEJUST	Sauveur CONCORDIA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	Stéphanie VIGUIER
BURES-SUR-YVETTE	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Olivier BOUCHE	Michelle GEVAUDAN
EPINAY-SUR-ORGE	Véronique FRANCOIS	Serge KOEHL
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Camille CAMOU	Franck GAUDART
IGNY	Frédéric DURO	
LA VILLE DU BOIS	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
LES ULIS	Paul LORIDANT	Élisabeth PELTIER
LINAS	François XAVIER-MACEL	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	Christophe KREISS
MARCOUSSIS	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
MASSY	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
MONTLHÉRY	Denis DURAND	Corinne BELOT
NOZAY	Didier PERRIER	Patrice FEILLAULT
ORSAY	Élisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
PALaiseau	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
SACLAY	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
SAINT-AUBIN	Benoit JULIENNE	Serge BLIN
SAULX-LES-CHARTREUX	Mathias BONNAUD	Stéphane BAZILE
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	François HILLION
VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	Christine LAGORGE
VILLEBON-SUR-YVETTE	Victor DA SILVA	
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	

VILLIERS-LE-BÂCLE	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
WISSOUS	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Hélène PORTELETTE	
BURES-SUR-YVETTE	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
CHAMPLAN	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
CHILLY-MAZARIN	Téti-Justin GNADRÉ	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
GIF-SUR-YVETTE	Martine LAPOUMEYROULIE	Yann CAUCHETIER
	François ROMAIN	
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
IGNY	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
LA VILLE DU BOIS	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
LES ULIS	Françoise MARHUENDA	Michèle DESCAMPS
	Sonia DAHOU	
LINAS	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
LONGJUMEAU	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
MARCOUSSIS	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT
MASSY	Bouchra LAOUES	Dawari HORSFALL
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Michel QUEANT
NOZAY	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
ORSAY	Éliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN
PALaiseau	Michelle CHENIAUX	Gilles CORDIER
SACLAY	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
SAINT-AUBIN	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
SAULX-LES-CHARTREUX	Marie-Dominique GLEYE	Claire GENTIL
VAUHALLAN	Denise GARCIA	Karl CROCHART
VERRIERES-LE-BUISSON	Elisabeth ROQUAIN	Dominique LEGOFF
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique ROUSSEAU	
VILLEJUST	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
VILLIERS-LE-BÂCLE	Nadia MAQUET	
WISSOUS	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
CHAMPLAN	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI-GIRARD
EPINAY-SUR-ORGE	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
GIF-SUR-YVETTE	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER François ROMAIN	Patrick VALADE
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
IGNY	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
LA VILLE DU BOIS	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Jean-Marc ADRAS
LINAS	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
LONGJUMEAU	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
MASSY	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
MONTLHÉRY	Christian DUJARDIN	Christian DUJARDIN
NOZAY	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
ORSAY	Michèle VIALA	Élisabeth DELAMOYE
PALaiseAU	Gilles CORDIER	Michelle CHENIAUX
SACLAY	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
SAINT-AUBIN	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Luc LAFOND
VAUHALLAN	Karl CROCHARD	Katia EMIG
VERRIERES-LE-BUISSON	Magali LIBONG	Ian TIXIER
VILLEBON-SUR-YVETTE	Patrick BATOUFFLET	
VILLEJUST	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
VILLIERS-LE-BÂCLE	Luc COYETTE	Nadia MAQUET
WISSOUS	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

Commission n°7 : «MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN

GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouïam HAMMAN	Hervé LEFORT
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUAZZAOUÏ	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA FERNANDES	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Délia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Florian DUBOURG
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Jean-Louis DELORT	Rozenn BOULER
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

6 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RECOURS CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR L'ÉTAT RELATIF AU PROJET DE CENTRALE À BÉTON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DELEGUE au Président, en matière contentieuse, le pouvoir d'intenter les actions en justice devant les juridictions administratives, en 1^{ère} instance, en appel et en cassation, dans le cadre du contentieux relatif à la contestation du permis de construire pour le projet d'installation d'une centrale à béton sur la zone de Courtabœuf ;
2. PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
3. PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

7 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RÉFÉRÉ-INSTRUCTION AVANT TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DELEGUE au Président le pouvoir d'intenter toute action en justice devant les juridictions administratives qui présentent un lien avec l'exécution des travaux pour la réhabilitation et la reconstruction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau signé le 20 juillet 2018 ;
2. PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
3. PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
4. AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'affichage, à la publication et à l'exécution de la présente délibération, et notamment à la transmettre au Représentant de l'Etat aux fins d'exercice de son contrôle de légalité ;
5. La présente délibération pourra être contestée auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures d'affichage ou de publicité.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

8 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RÉFÉRÉ-INSTRUCTION AVANT TRAVAUX DE VOIRIES RUE DE LA HACQUINIÈRE À BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DELEGUE au Président le pouvoir d'intenter toute action en justice devant les juridictions administratives qui présentent un lien avec l'exécution des travaux pour la requalification de la rue de la Hacquinière sur la commune de Bures-sur-Yvette ;
2. PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
3. PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
4. AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'affichage, à la publication et à l'exécution de la présente délibération, et notamment à la transmettre au Représentant de l'Etat aux fins d'exercice de son contrôle de légalité ;
5. La présente délibération pourra être contestée auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures d'affichage ou de publicité.

9 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	DM2	Budgété
013 - atténuations de charges	232 960,00	0,00	0,00	232 960,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	9 045 774,36	10 000,00	1 023 954,15	10 079 728,51
73 - impôts et taxes	174 936 914,00	0,00	-4 013 250,48	170 923 663,52
74 - dotations, subventions et participations	57 325 008,66	0,00	1 241 123,86	58 566 132,52
75 - autres produits de gestion courante	242 477,00	0,00	1 014,25	243 491,25
Total des recettes de gestion courante	241 783 134,02	10 000,00	-1 747 158,22	240 045 975,80
76 - produits financiers	41 239,00	0,00	0,00	41 239,00
77 - produits exceptionnels	0,00	706 000,00	0,00	706 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 824 373,02	716 000,00	-1 747 158,22	240 793 214,80
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Total des recettes d'ordre	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	2 004 791,80	0,00	2 004 791,80
Total des recettes	241 836 373,02	2 720 791,80	-1 747 158,22	242 810 006,60

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	DM2	Budgété
011 - charges à caractère général	35 525 852,80	24 446,00	1 688 498,81	37 238 797,61
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 123 694,00	0,00	-46 604,59	28 077 089,41
014 - atténuations de produits	159 815 552,28	0,00	-2 188 236,52	157 627 315,76
65 - autres charges de gestion courante	2 994 617,00	75 754,00	156 624,84	3 226 995,84
Total des dépenses de gestion courante	226 459 716,08	100 200,00	-389 717,46	226 170 198,62
66 - charges financières	2 558 651,00	5 679,00	27 085,00	2 591 415,00
67 - charges exceptionnelles	482 017,00	706 000,00	440 000,00	1 628 017,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	229 500 384,08	811 879,00	77 367,54	230 389 630,62
023 - virement à la section d'investissement	7 995 988,94	1 908 912,80	-1 824 525,76	8 080 375,98
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	0,00	4 340 000,00
Total des dépenses d'ordre	12 335 988,94	1 908 912,80	-1 824 525,76	12 420 375,98
Total des dépenses	241 836 373,02	2 720 791,80	-1 747 158,22	242 810 006,60

Recettes d'investissement(en €)	BP 2019	RAR	DM1	DM2	Budgété
13 - subventions d'investissement reçues	23 838 392,00	11 877 738,70	3 586 319,00	2 651 974,00	41 954 423,70
16 - emprunts et dettes assimilées	36 901 197,06	0,00	14 357 451,71	3 500 277,10	54 758 925,87
Total des recettes d'équipement	60 739 589,06	11 877 738,70	17 943 770,71	6 152 251,10	96 713 349,57
10 - dotations, fonds divers et réserves	7 500 000,00	3 010 000,00	0,00	0,00	10 510 000,00
27 - autres immobilisations financières	736 595,00	44 340,00	494 106,00	0,00	1 275 041,00
Total des recettes financières	8 236 595,00	3 054 340,00	494 106,00	0,00	11 785 041,00
45823 - opération sous mandat bures recettes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45824 - opération sous mandat igny recettes	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
45825 - opération sous mandat ville du bois recettes	10 000,00	0,00	5 088,00	0,00	15 088,00
45826 - opération sous mandat saclay recettes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45827 - opération sous mandat villejust recettes	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	18 000,00
45828 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
45829 - opération sous mandat epinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	5 328,00
458210 - opération sous mandat gif dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
458211 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458212 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	0,00	16 520,00
458213 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	0,00	3 888,00
458214 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458215 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	0,00	7 488,00
458216 - opération sous mandat Chilly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
458217 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458218 - opération sous mandat Wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	5 328,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00	0,00	115 840,00	0,00	395 840,00
Total des recettes réelles	69 256 184,06	14 932 078,70	18 553 716,71	6 152 251,10	108 894 230,57
021 - virement de la section de fonctionnement	7 995 988,94	0,00	1 908 912,80	-1 824 525,76	8 080 375,98
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	-807 553,94	3 357 969,06
Total des recettes d'ordre	15 696 511,94	0,00	2 713 912,80	-2 632 079,70	15 778 345,04
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	10 587 640,02	0,00	10 587 640,02
Total des recettes d'investissement	84 952 696,00	14 932 078,70	31 855 269,53	3 520 171,40	135 260 215,63

Dépenses d'investissement(en €)	BP 2019	RAR	DM1	DM2	Budgété
20 - immobilisations incorporelles	843 814,00	679 269,29	504 000,00	1 258 608,00	3 285 691,29
204 - subventions d'équipement versées	16 154 435,00	3 547 105,94	2 168 809,00	-98 539,55	21 771 810,39
21 - immobilisations corporelles	5 763 714,00	3 127 004,21	2 526 145,87	205 126,89	11 621 990,97
Opération d'équipement n°10 - voirie gometz	134 240,00	17 198,01	0,00	0,00	151 438,01
Opération d'équipement n°11 - voirie igny	2 100 000,00	235 890,68	17 971,00	0,00	2 353 861,68
Opération d'équipement n°12 - voirie orsay	757 000,00	427 513,68	1 112 784,00	0,00	2 297 297,68
Opération d'équipement n°13 - voirie palaiseau	2 092 000,00	726 287,30	2 525 743,00	0,00	5 344 030,30
Opération d'équipement n°14 - voirie saclay	270 000,00	193 486,72	324 066,00	0,00	787 552,72
Opération d'équipement n°15 - voirie saint aubin	51 683,00	58 283,88	61 771,00	0,00	171 737,88
Opération d'équipement n°16 - voirie villiers le bacle	83 358,00	54 523,67	106 040,00	148 388,00	392 309,67
Opération d'équipement n°17 - voirie de bures sur yvette	2 100 000,00	32 414,96	9 210,00	0,00	2 141 624,96
Opération d'équipement n°18 - voirie de gif-sur-yvette	3 328 000,00	524 871,54	334 745,00	0,00	4 187 616,54
Opération d'équipement n°19 - voirie des ulis	4 917 360,00	259 345,08	2 393 228,00	0,00	7 569 933,08
Opération d'équipement n°20 - voirie vauhallan	250 000,00	282 106,54	1 084 206,00	12 363,00	1 628 675,54
Opération d'équipement n°30 - voirie ballainvilliers	580 000,00	568 707,70	554,00	0,00	1 149 261,70

Opération d'équipement n°31 - voirie la ville du bois	350 000,00	11 907,10	490 107,00	0,00	852 014,10
Opération d'équipement n°32 - voirie linas	468 600,00	81 705,50	28 928,00	0,00	579 233,50
Opération d'équipement n°33 - voirie longjumeau	1 765 000,00	1 801 410,47	628 542,00	0,00	4 194 952,47
Opération d'équipement n°34 - voirie nozay	430 000,00	14 690,40	336 482,00	0,00	781 172,40
Opération d'équipement n°35 - voirie villebon	2 000 000,00	203 248,91	1 252 292,00	0,00	3 455 540,91
23 - immobilisations en cours	21 080 780,00	1 662 439,29	4 307 372,73	1 770 543,00	28 821 135,02
Total des dépenses d'équipement	65 519 984,00	14 509 410,87	20 212 996,60	3 296 489,34	103 538 880,81
16 - emprunts et dettes assimilées	15 286 083,00	131 287,06	86 641,00	127 236,00	15 631 247,06
26 - participations, créances rattachées a des partici.	0,00	0,00	0,00	904 000,00	904 000,00
27 - autres immobilisations financières	494 106,00	0,00	0,00	0,00	494 106,00
Total des dépenses financières	15 780 189,00	131 287,06	86 641,00	1 031 236,00	17 029 353,06
45812 - opération sous mandat n. 2	0,00	0,00	47 151,91	0,00	47 151,91
45813 - opération sous mandat bures dépenses	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45814 - opération sous mandat igny dépenses	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
45815 - opération sous mandat ville du bois dépenses	10 000,00	0,00	5 088,00	0,00	15 088,00
45816 - opération sous mandat saclay dépenses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45817 - opération sous mandat villejust dépenses	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	18 000,00
45818 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
45819 - opération sous mandat epinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	5 328,00
458110 - opération sous mandat gif dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
458111 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458112 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	0,00	16 520,00
458113 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	0,00	3 888,00
458114 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458115 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	0,00	7 488,00
458116 - opération sous mandat chilly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
458117 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
458118 - opération sous mandat wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	5 328,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00	0,00	162 991,91	0,00	442 991,91
Total des dépenses réelles	81 580 173,00	14 640 697,93	20 462 629,51	4 327 725,34	121 011 225,78
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	-807 553,94	3 357 969,06
Total des dépenses d'ordre	3 372 523,00	0,00	805 000,00	-807 553,94	3 369 969,06
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	10 879 020,79	0,00	10 879 020,79
Total des dépenses d'investissement	84 952 696,00	14 640 697,93	32 146 650,30	3 520 171,40	135 260 215,63

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay ;

3. AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe GeMAPI de 329 503€.

4 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, Monsieur Vincent HULIN

10 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 - BUDGET ANNEXE "EAU POTABLE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de porter au Budget annexe Eau potable les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	Total budgété
011	Charges à caractère général	130 750,00	-50 000,00		80 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 465,00			138 465,00
65	Autres charges de gestion courante		100,00		100,00
66	Charges financières		100 505,43		100 505,43
67	Charges exceptionnelles	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	12 436,00	-11 436,00	-3,00	997,00
023	Virement à la section d'investissement	4 824,00	754 324,05		759 148,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92			175,92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	-3,00	1 088 141,48
013	Atténuations de charges				0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	265 349,00	695 364,00		960 713,00
75	Autres produits de gestion courante	1 302,00			1 302,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		106 129,48	-3,00	106 126,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	-3,00	1 088 141,48

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget annexe Eau Potable.

11 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 - BUDGET ANNEXE "GEMAPI"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de porter au Budget annexe GemAPI de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	Budgété 2019
014				50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 061 440,00	0,00	10 850,00	5 072 290,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00	0,00	60 850,00	5 122 290,00
73	Produits issus de la fiscalité	4 735 440,00		50 000,00	4 785 440,00
75	Autres produits de gestion courante	326 000,00	-7 347,00	10 850,00	329 503,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	7 347,00	7 347,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00	0,00	60 850,00	5 122 290,00

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget annexe GeMAPI de la Communauté Paris-Saclay ;
3. PREVOIT le versement de 336 843 € au SYB pour l'année 2019.

12 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 DU BUDGET ANNEXE "PÉPINIÈRES"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	R+R 2018	Total budgété
011	Charges à caractère général	667 858,96	-123 500,00			544 358,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 893,00				99 893,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00	100,00			75 100,00
66	Charges financières	1 500,00				1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	1 006,00		4 006,00
023	Virement à la section d'investissement	4 449,43		3 200,00		7 649,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57				34 050,57
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	4 206,00	0,00	766 557,96
013	Atténuations de charges	23 950,00				23 950,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 500,00				74 500,00
75	Autres produits de gestion courante	784 301,96	-208 922,58			575 379,38
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	1 006,00		1 006,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		3 200,00		3 200,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	88 522,58			88 522,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	4 206,00	0,00	766 557,96

INVESTISSEMENT						
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	R+R 2018	Total budgété
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00			3 421,92	39 421,92
21	Immobilisations corporelles	0,00	53 208,41	-1 845,00	2 333,34	53 696,75
27	Autres immobilisations financières	0,00		1 845,00		1 845,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00			21 808,32	24 308,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		3 200,00		3 200,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	53 208,41	3 200,00	27 563,58	122 471,99
13	Subventions d'investissement reçues				78 900,00	78 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 449,43		3 200,00		7 649,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57				34 050,57
001	Résultat d'investissement reporté		1 871,99			1 871,99
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	1 871,99	3 200,00	78 900,00	122 471,99

- ADOPTÉ par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

13 - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer, à partir du 1^{er} janvier 2020, un budget annexe Assainissement avec les caractéristiques suivantes :
 - Dénomination : Budget annexe « Assainissement »,
 - Utilisation de la norme comptable M49,
 - Budget voté hors taxes,
 - Budget assujetti à la TVA,
 - Budget voté par chapitres ;
- AUTORISE le Président à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaire à cette création.

14 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT RELATIVE À LA REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020
19 000 000,00	8 449 400,00	4 300 000,00	816 820,00	1 230 000,00	4 203 980,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

15 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP révisée (en euros TTC)	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
13 130 000,00	186 989,07	1 114 010,93	10 000 000,00	1 829 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;

4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER ET DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le Conseil

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. SOLLICITE la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de territoire portant sur le remplacement des opérations suivantes : aménagement d'espaces publics ZAE des Belles Dames à Montlhéry, aménagement de circulations douces rue de Chilly, rue Michèle Vincent et place Steber à Longjumeau, création de circulations douces avenue de Bourgogne à Massy, mise en place d'une signalétique des circulations douces sur l'ensemble du territoire communautaire par l'opération suivante :
 - Mise en place d'infrastructures de recharge publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay,
2. SOLLICITE la prorogation du contrat de territoire pour une durée d'un an ;
3. SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux de l'opération de mise en place d'infrastructures de recharge publiques pour véhicules électriques ;
4. INDIQUE que les opérations de rénovation et d'extension de la bibliothèque centre-ville 12 rue de la Chapelle à Montlhéry et d'aménagement des espaces extérieurs du futur pôle « service public de l'emploi rue Maryse Bastié à Longjumeau : circulations piétonnes et du square Maryse Bastié » ne seront pas réalisées ;
5. DEMANDE que, conformément au règlement du contrat de partenariat (délibération du conseil départemental du 25 sept 2017), les montants de subvention de ces deux opérations, soit 615 773 € (105 316 € + 510 457 €), viennent en cumul de l'enveloppe de 1 049 296 € dédiée à la Communauté Paris-Saclay ;
6. APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation modifiés annexés à la présente délibération ;
7. AUTORISE le Président à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

1 CONTRE : M. Serge MORONVALLE

2 ABSTENTIONS : Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

17 - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE - BILAN/CLAUDE DE REVOYURE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan d'exécution du contrat de territoire ci-annexé ;
2. DECLARE ne pas remplir les conditions légales pour le malus ;
3. APPROUVE le plan d'égalité femmes/hommes ;
4. DECLARE respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus (dont les documents justificatifs ci-annexés) :
 - Un plan d'égalité femmes/hommes,

- Un plan climat énergie,
- Une stratégie locale en faveur de la biodiversité,
- Une tarification sociale pour les services publics.

5. SOLLICITE du Département le versement de la somme de 388 859 €, correspondant au bonus de l'ex-CAEE eu égard au respect par la collectivité des quatre items ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présentés ;
6. SOLLICITE du Département le versement de la somme de 316 937 €, correspondant au bonus de l'ex-CAPS eu égard au respect par la collectivité des quatre items ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présentés.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE REPRISE DE DETTE VOIRIES AVEC LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet d'avenant ci-joint ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette avec la commune de Bures-sur-Yvette et tout document relatif à cette affaire.

19 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE 9 PLACES PMR, D'UN CABINET MÉDICAL ET DE TERRAINS POUR CONSTRUIRE UNE CRÈCHE AVEC LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2017-338 du 20 décembre 2020 relatives aux conventions de fonds de concours SIC avec la commune de Villebon-sur-Yvette concernant la création d'une voirie double sens rue du Baron de Nivière, ainsi que la construction d'une voirie adaptée reliant le centre-ville de la commune ;
2. PRECISE, en conséquence, que les conventions pour la création d'une voirie double sens rue du Baron de Nivière, ainsi que pour la construction d'une voirie adaptée reliant le centre-ville de la commune, objet de la délibération n°2017-338 précitée, sont caduques ;
3. APPROUVE les termes des trois conventions de fonds de concours avec la commune de Villebon-sur-Yvette pour l'acquisition de terrains pour la construction d'une crèche, pour l'acquisition d'un véhicule 9 places PMR et pour l'acquisition d'un cabinet médical ;
4. AUTORISE le Président à signer les trois conventions de fonds de concours ci-annexées avec la commune de Villebon-sur-Yvette, leurs éventuels avenants, ainsi que tous documents relatifs à ces affaires ;
5. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL AVEC LA COMMUNE DE LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Linas à la Communauté Paris-Saclay pour la réhabilitation du terrain de football dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental ;

2. **AUTORISE** le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Linas, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

1 **ABSTENTION** : M. Michel ROUYER

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PARCELLE SUR LA RN20 AVEC LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à la commune de Ballainvilliers dans le cadre de la préemption de la parcelle cadastrée section AK n°275, à hauteur de 110 000 € ;
2. **AUTORISE** le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Ballainvilliers et ses avenants éventuels ;
3. **INDIQUE** qu'en cas de versement via le fonds d'amorçage du SM RN20 de tout ou partie du présent fonds de concours à la commune de Ballainvilliers, cette somme sera restituée à la Communauté Paris-Saclay ;
4. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°3 AUX CONVENTIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU REVERSEMENT DE LA TEOM AVEC LES COMMUNES D'EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS ET SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** les termes des avenants n°3 aux conventions financières avec les communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis et Saulx-les-Chartreux pour la continuité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ci-annexés ;
2. **AUTORISE** le Président à signer les avenants n°3 aux conventions financières avec les communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis et Saulx-les-Chartreux.

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE CO-FINANCEMENT RELATIVES À L'ÉTUDE "ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DES COMMERCES ET LIEUX D'ANIMATION DU CAMPUS URBAIN" ET À LA RÉALISATION DU "SCHÉMA DIRECTEUR DE LA SIGNALÉTIQUE À L'ÉCHELLE DU SUD PLATEAU" AVEC L'EPAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay relative à la réalisation du « Schéma directeur de la signalétique à l'échelle du sud plateau » ;
2. **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay relative à la réalisation du « Schéma directeur de la signalétique à l'échelle du sud plateau » ;
3. **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-financement de l'étude « Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de déploiement des commerces et lieux d'animation du Campus urbain » ;
4. **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-financement de l'étude « Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de déploiement des commerces et lieux d'animation du Campus urbain ».

24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE CO-FINANCEMENT RELATIVES À L'ÉTUDE "SCHÉMA DE COHÉRENCE URBAINE ET PAYSAGÈRE DU CAMPUS-VALLÉE À ORSAY ET BURES-SUR-YVETTE" AVEC LES COMMUNES ET L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD, AUX ÉTUDES URBAINES ET PAYSAGÈRES DU SITE DU CHRIST DE SACLAY AVEC LA COMMUNE ET LE CEA ET À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ URBAINE DU SECTEUR DE LA "CROIX DE VILLEBOIS" SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU AVEC LA COMMUNE ET SCIENTIPÔLE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de faisabilité urbaine du secteur de la « Croix de Villebois » sur la commune de Palaiseau ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de faisabilité urbaine du secteur de la « Croix de Villebois » sur la commune de Palaiseau ;
3. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-financement de l'étude « Schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus-vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette » ;
4. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-financement de l'étude « Schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus-vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette » ;
5. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de co-financement des études urbaines et paysagères du site du Christ de Saclay ;
6. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-financement des études urbaines et paysagères du site du Christ de Saclay.

25 - EXTENSION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT SUITE À L'AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT SOUSCRIT PAR LE BAILLEUR « 1001 VIES HABITAT » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 72 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RÉSIDENCE CHOPIN À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'étendre la garantie d'emprunt en considération de l'avenant n°90421 du prêt n°52418 portant sur l'allongement de 10 ans de la garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1 979 948 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°52418 constitué d'une ligne de prêt ;
– Prêt PAM à hauteur de 40 % de l'emprunt contracté ;
Lesdits avenant et contrat sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

26 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR ANTIN RÉSIDENCES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 11 ROUTE DU CHÊNE ROND À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1 063 000 €, souscrit par Antin Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°95 331 constitué de 2 lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

27 - ACQUISITION DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE, ENTRÉE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU CAPITAL DE LA SEMARDEL ET DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'acquérir les deux-tiers des actions de la SEMARDEL détenues par la commune d'Epinay-sur-Orge, soit 186 actions pour un montant total de 903 960 € ;
2. AUTORISE le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous documents à cet effet ;
3. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner le représentant de la Communauté d'agglomération pour siéger en qualité d'administrateur au sein de la SEMARDEL ;
4. DESIGNE Mme Véronique FRANCOIS, administrateur au sein de la SEMARDEL ;
5. DIT que les dépenses liées à l'acquisition seront inscrites sur le chapitre 26 lors de la prochaine décision budgétaire.

28 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CHARTES D'ENGAGEMENT AVEC LA SEM ILE-DE-FRANCE ENERGIES ET L'INSTITUT PARIS REGION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RECIF (RENOVATION DES COPROPRIÉTÉS EN ILE-DE-FRANCE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer la charte d'engagement avec la SEM Ile-de-France Energies et la charte de confidentialité avec l'Institut Paris Région (anciennement IAU), ci-annexées ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

29 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT DE COLLECTE DES RECETTES DU SERVICE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES CONFIE À IZIVIA ET DETERMINATION DE LA TARIFICATION DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

29.1 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT DE COLLECTE DES RECETTES DU SERVICE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES CONFIE À IZIVIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de mandat de collecte confié à Izivia ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les recettes sont inscrites aux budgets des années concernées.

29.2 - DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la grille tarifaire du réseau IRVE de la Communauté Paris-Saclay ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les recettes sont inscrites aux budgets des années concernées.

30 - DEMANDE DE LABELLISATION CAP CIT'ERGIE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DEMANDE la labellisation Cap Cit'ergie auprès de l'ADEME ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT À L'ACTE CONTENANT PROTOCOLE ET PROMESSE DE VENTE CONSTATANT LE PASSAGE EN PROMESSE SYNALLAGMATIQUE ET L'ACTE DE VENTE AVEC L'OPÉRATEUR POUR LA RÉALISATION D'UN DATA CENTER SUR LE FONCIER DE L'ORME À MOINEAUX AUX ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE l'opération de vente des parcelles BO 134, 135 et 46 selon les modalités ci-dessus décrites ;
2. APPROUVE et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte qui sera nécessaire à la bonne réalisation de l'opération de vente précitée et notamment l'avenant à l'acte des 17 et 22 mai 2019 constatant la conversion du protocole en promesse synallagmatique de vente et d'une façon générale tout avenant audit acte ;
3. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer l'Acte de vente qui constatera la réalisation de la vente ;
4. AUTORISE le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les diligences nécessaires, à prendre et signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

32 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE DE RÉSILIATION DU BAIL RURAL LIÉ À LA VENTE DE LA BO 46 LIEUDIT L'ORME À MOINEAUX AUX ULIS ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ D'ÉVICTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le protocole de résiliation du bail rural à venir entre les propriétaires actuels, l'Exploitant et la Communauté Paris-Saclay « L'Intervenant Acquéreur » ;
2. APPROUVE et AUTORISE le versement à l'Exploitant d'une indemnité d'éviction d'un montant de 9 328 euros ;
3. AUTORISE le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les diligences nécessaires, à prendre et signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE CONCEPTION, RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PAVILLON, AINSI QUE DE COMMUNICATION DE L'ESPACE FRANCILIEN DANS LE CADRE DU MIPIM 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de conception, réalisation et mise en œuvre du pavillon ainsi que de communication de l'espace francilien dans le cadre du MIPIM 2020 avec l'EPAPS et les agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc ;
2. DECIDE de retenir le forfait de base et les options complémentaires figurant dans la convention ;
3. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

34 - COMPLÉMENT DE COTISATION POUR L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION ORLY INTERNATIONAL - ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. INDIQUE que le montant de l'adhésion pour l'année 2019 s'élève donc à la somme de 1 000 € ;
2. APPROUVE le versement complémentaire de la somme de 500 € ;
3. AUTORISE le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 1000 € au titre de l'année 2019 ;
4. AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019.

35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ORLY INTERNATIONAL POUR UNE MISSION DE PROSPECTION PAR WEBMARKETING

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention de partenariat avec Orly International pour l'année 2019 pour une mission de prospective digitale d'entreprises sur le périmètre d'Orly Paris et le versement de la participation de 13 080 € ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
3. DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

36 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS RÉGION POUR L'ANNÉE 2019 ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adhérer à Choose Paris Region pour l'année 2019 et autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 € ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au titre du 4^{ème} collège « Territoires » ;
3. DESIGNER M. Jean-François VIGIER pour siéger au sein du 4^{ème} collège de Choose Paris Region pour la durée du mandat sauf décision contraire ;
4. AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019.

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ACQUÉRIR DES PARCELLES SISES SUR LA PROPRIÉTÉ D'ONDULYS TAILLEUR À LONGJUMEAU DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA VIGNE AUX LOUPS ET DE SIGNER TOUT ACTE RELATIF À CETTE ACQUISITION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 13p pour une surface de 799 m² et l'acquisition des parcelles AB87/AB90 pour une surface de 107 m² sises à Longjumeau, pour une contenance totale de 906 m² au prix de 27 180 € TTC, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
2. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition des parcelles décrites ci-dessus et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
3. PRECISE que le foncier des parcelles AB 13p, AB87p et AB90p d'une contenance de 906 m² seront intégrés au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
4. Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

38 - PARC D'ACTIVITÉS DE LA VIGNE AUX LOUPS - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES ACTES DE CESSION AUPRÈS DE LA SNCF SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'acquisition de la parcelle AC 597p pour une surface de 429 m² à Longjumeau, pour une contenance totale de 429 m² au prix de 17 000 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
2. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition de la parcelle décrite ci-dessus tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
3. PRECISE que le foncier de la parcelle AC 597p d'une contenance de 429 m² sera intégré au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIÈRE DE MASSY-ATLANTIS AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ET LA SEM PARIS SUD AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention de cofinancement pour la reconfiguration de la gare-routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région et la SEM Paris-Sud Aménagement ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1800098 RELATIF À LA NAVETTE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°1800098 et tout document y afférant ;
2. DIT que la mise en œuvre de cet avenant, hors participation de la commune de Palaiseau, engendre une dépense supplémentaire d'un montant de 2 151,41 € HT soit 2 386,55 € TTC, hors actualisation, pour la durée restante du marché public ;
3. DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

41 - ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019-2020 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » pour l'année 2019-2020 ;
2. ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 11 960 €uros à l'association correspondant au montant de l'adhésion pour 2019-2020 ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et ses avenants éventuels ;

4. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de l'organe délibérant au sein de l'Assemblée générale de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » ;
5. DESIGNE M. David ROS, représentant de l'organe délibérant, pour siéger à l'Assemblée générale de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

42 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES POUR LES COTISATIONS PORTANT SUR LES ANNÉES 2016 À 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le projet de protocole d'accord ci-annexé entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Mission Locale des Trois Vallées portant sur les années 2016, 2017 et 2018 et le versement à la Mission Locale des Trois Vallées de la somme totale de 61 522,07 ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'accord et tous documents relatifs à cette affaire et à la mise en œuvre de la présente délibération.

1 ABSTENTION : M. François PELLETANT

43 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Trois Vallées, sise 35 Rue Édouard Danaux, 91220 Brétigny-sur-Orge pour les communes de La Ville du Bois, de Linas et de Montlhéry pour l'année 2019 ;
2. APPROUVE les termes de la convention cadre de coopération pour l'année 2019 portant adhésion à la Mission Locale des Trois Vallées ci-annexée pour les communes de La Ville du Bois, de Linas et de Montlhéry ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
4. APPROUVE le versement de la somme de 56 082,03 euros à la Mission Locale des Trois Vallées correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 pour les communes de La Ville du Bois, de Linas et de Montlhéry ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : M. François PELLETANT

44 - RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY POUR LE TERRITOIRE DE LINAS DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES ET DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY POUR LE TERRITOIRE DE LINAS À LA NOUVELLE MISSION LOCALE "VITA-LIS" ISSUE DE LA FUSION-CRÉATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DEMANDE le retrait de la Communauté pour le territoire de la commune de Linas du périmètre d'intervention de la Mission Locale des 3 Vallées sise, 35 rue Édouard Danaux - 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE à compter du 31 décembre 2019 ;

2. DEMANDE l'adhésion de la Communauté pour le territoire de Linas à la Mission Locale « VITA-LIS » issue de la fusion- de la Mission Locale ViTaCité sise 10, avenue du Noyer Lambert - 91300 MASSY et de la Mission Locale des Ulis sise 1 Rue de l'Aube - 91940 LES ULIS au 1^{er} janvier 2020 ;
3. DEMANDE à ce que la DIRECCTE procède à la modification du périmètre de la Mission Locale des Trois Vallées et prennent en compte l'adhésion de la Communauté d'agglomération pour la commune des Ulis à la Mission Locale issue de la fusion ;
4. PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Mission Locale des Trois Vallées, à la Mission Locale ViTaCité, à la Mission Locale des Ulis, à la DIRECCTE et à la commune de Linas.

45. - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MISSION LOCALE DES ULIS ET À LA MISSION LOCALE VITACITÉ DANS LE CADRE DE LA FUSION DES DEUX MISSIONS LOCALES VITACITÉ ET DES ULIS

45.1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MISSION LOCALE VITACITÉ DANS LE CADRE DE LA FUSION DES DEUX MISSIONS LOCALES VITACITÉ ET DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'attribuer une subvention de 12 500 euros à la Mission Locale « ViTaCité » ;

45.2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MISSION LOCALE DES ULIS DANS LA CADRE DE LA FUSION DES DEUX MISSIONS LOCALES VITACITÉ ET DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'attribuer une subvention de 12 500 euros à la Mission Locale des Ulis ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC ATOUT PLIE NORD-OUEST ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative au versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'actions expérimentales annuelles en faveur des bénéficiaires de parcours d'insertion à l'association Atout PLIE Nord-Ouest Essonne;
2. DECIDE d'attribuer une subvention de 17 000 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest Essonne ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

47 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de soutien ci-annexées, en investissement :

- 2 500 € pour la commune de Champlan pour le projet : « Plantation d'arbres fruitiers et mise à disposition de carrés de jardin surélevés » ;
- 2 500 € pour la commune de Gif-sur-Yvette pour le projet : « Création de 2 refuges LPO sur le site de la Gourdillerie » ;

2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

48 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers les aides les plus élevées possibles dans le cadre de la réalisation de l'étude estimée entre 1 et 1,2 M€ HT (subventionnée à 80 % par les partenaires financiers) ;
2. AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget général de la Communauté Paris-Saclay, dans l'attente du budget annexe assainissement.

49 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CADRE ET LES CONVENTIONS SUBSÉQUENTES DE FINANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX DE MISE EN COMPATIBILITÉ DES BIENS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DU GRAND PARIS EXPRESS AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention cadre et de ses conventions subséquentes, ci-annexées, fixant les modalités techniques, administratives et financières des études et travaux de dévoiement des ouvrages gérés par la Communauté Paris-Saclay dans le cadre du projet de construction du Grand Paris Express ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention cadre et ses conventions subséquentes, ci-annexées, fixant les modalités techniques, administratives et financières des études et travaux de dévoiement des ouvrages gérés par la Communauté Paris-Saclay dans le cadre du projet de construction du Grand Paris Express ;
3. APPROUVE la convention subséquentes ci-annexée relative au financement « études et travaux » de dévoiement du réseau d'eau potable géré par la Communauté Paris-Saclay situé sur la commune de Saclay ;
4. AUTORISE le Président à signer la convention subséquentes ci-annexée relative au financement « études et travaux » de dévoiement du réseau d'eau potable géré par la Communauté Paris-Saclay situé sur la commune de Saclay ;
5. DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget.

4 CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, Monsieur Vincent HULIN

50 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2018 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, la Ville du Bois, les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

51 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2018 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Igny, Massy, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

52 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS, ADHÉSIONS ET RETRAIT DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

52.1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle tel qu'annexé.

52.2 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIÈVRE AU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

52.3 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA FORÊT-LE-ROI AU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'adhésion de la commune de La Forêt-le-Roi au titre du bloc de compétence assainissement au Syndicat et l'adhésion au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

52.4 - APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX AFIN DE TRANSFÉRER LES COMPÉTENCES GEMAPI POUR LES COMMUNES DE LA-FORÊT-LE-ROI, LES GRANGES LE ROI ET RICHARVILLE AU SEIN DU SYNDICAT DE L'ORGE DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'extension de périmètre de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix relatif aux compétences du bloc « milieux naturels et milieux aquatiques » (GeMAPI) pour les communes de La Forêt-le-Roi, Les Granges le Roi et Richarville, au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

52.5 - APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le retrait de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

53 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY POUR L'ORGANISATION DU "FORUM CONCOURS FAITES DE LA SCIENCE 2019"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros pour l'organisation du « Forum Concours Faites de la Science 2019 » à la Faculté des Sciences d'Orsay ;
2. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

54 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DU NOUVEAU PÔLE CULTUREL DE PRÉSENTATION ET DE CONSERVATION DES ŒUVRES DU CENTRE POMPIDOU À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat relative au nouveau pôle de présentation et de conservation des collections du Centre Pompidou à Massy, qui prévoit le versement d'une subvention en investissement pour soutenir à la construction du bâtiment à hauteur de 9 millions d'euros ;
2. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

5 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre MEUR, M. Bernard LAFFARGUE, M. Gilles CORDIER, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Véronique LEDOUX

55 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention de co-financement relative au projet de renouvellement urbain du quartier Rocado/Bel-Air à Longjumeau ;
2. PRECISE que la participation de la Communauté Paris-Saclay s'élève à 9 915 € ;
3. AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer la convention, ses avenants éventuels et tous pièces y afférant ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

56 - EXEMPTION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - LISTE DES COMMUNES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PROPOSE la liste des communes suivante :
 - a. Commune de Champlan
 - b. Commune de Wissous
2. RAPPELLE que les communes de Saint-Aubin et de Villiers-le-Bâcle sont exonérées de l'obligation de production logements locatifs sociaux au titre du seuil démographique.

57 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AVEC L'ÉTAT - ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions de fonctionnement au taux maximum pouvant être allouées pour la gestion des aires des gens du voyage ;
2. AUTORISE le Président à signer les sept projets de convention avec l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour l'année 2019, ainsi que tous les documents y afférant ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

58 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION OPAH PORTANT EXTENSION À LA COPROPRIÉTÉ LES COTEAUX À LONGJUMEAU POUR DES TRAVAUX EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉSIDENTIALISATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention OPAH intégrant la copropriété « les coteaux » située à Longjumeau ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
3. DIT que les crédits nécessaires en ingénierie/animation et en attribution de subventions de travaux aux bénéficiaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

59 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT AVEC CAPS THD - EXTENSION DE L'OFFRE PAR L'ARRIVÉE D'UN NOUVEL OPÉRATEUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°4, ci-annexé, à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit avec CAPS THD pour permettre l'arrivée de l'opérateur Bouygues Télécom sur le territoire ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Rafika REZGUI

60 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, pour une durée de trois ans.

61 - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'actualisation du règlement intérieur ci-annexé ;
2. DIT que ces modifications entreront en vigueur au 10 octobre 2019.

62 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adopter au 10 octobre 2019 le tableau des emplois figurant en annexe n°1 ;
2. PRECISE que les emplois de catégorie A figurant en annexe n°2 peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

63 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°1900035BIS DE PRESTATIONS "IMPRESSIONS DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre à bons de commande n° 1900035bis relatif aux prestations d'impression des documents de communication et d'information de la Communauté Paris-Saclay avec l'entreprise DESBOUIS GRESIL sise ZI du Bac d'Ablon à 10-12, rue de Mercure - 91230 Montgeron, et tous les documents relatifs à cette affaire ;

2. DIT que ce marché est passé sans montants minimum et maximum annuels pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

64 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1800034 DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GOMETZ À BURES-SUR-YVETTE ET DE LA ROUTE NEUVE À GOMETZ-LE-CHÂTEL - LOT N°2 « ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer avec l'entreprise STPEE l'avenant n°2 ci-annexé au lot 2 du marché public n°1800034 relatif au réaménagement de la rue de Gometz à Bures-sur-Yvette et de la route Neuve à Gometz-le-Châtel, d'un montant de 9 111,44 € HT ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

65 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF LA RÉSILIATION DU MARCHÉ N°1800085 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE BEL AIR SUR LE TERRITOIRE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le protocole transactionnel entre la Communauté Paris-Saclay et de la société COLAS Ile de France Normandie ayant pour objet la résiliation du marché n°1800085 relatif aux travaux de réfection de l'avenue du Bel Air sur le territoire de Gif-sur-Yvette ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit protocole et tout document relatif à cette affaire.

66 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900043 "TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA HACQUINIÈRE À BURES-SUR-YVETTE - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public n°1900043 relatif aux « Travaux de requalification de la rue de la Hacquinière - Enfouissement des réseaux » à la société STPEE sise 4 rue Vitruve 91140 Villebon-sur-Yvette pour un montant de 288 778,56 € HT soit 346 534,27 € TTC ;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

67 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900051 "TRAVAUX DE RÉFECTION, D'ENTRETIEN ET DE CRÉATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLERE" POUR LES VOIRIES DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU ET NOZAY ET LES CIRCULATIONS DOUCES DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre à bons de commande n° 1900051 relatif aux travaux de réfection, d'entretien et de création de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur l'espace public communautaire des communes de Ballainvilliers, La Ville Du Bois, Linas, Longjumeau et Nozay et les circulations douces du territoire, avec le groupement d'entreprises SEIP/PRUNEVIEILLE, dont le mandataire est la société SEIP IDF sise 4 allée des Dévodes – 91160 Saulx-les-Chartreux, et tout document relatif à cette affaire ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

68 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900057 "FOURNITURE DE SEL ET AUTRES PRODUITS DE DÉNEIGEMENT"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°1900057 relatif à la fourniture de sel de déneigement et autres produits de déneigement avec la société QUADRIMEX dont le siège social se situe au 772 Chemin du Mitan, 84300 CAVAILLON, et tous documents relatifs à cette affaire ;
2. DIT que ce marché est passé sans montants annuels minimum et maximum pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, pour une durée totale de 4 ans par reconduction tacite ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

69 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JULES FERRY À IGNY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux maximum (70%) auprès d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) au titre des « aménagements de voiries en faveur des bus franciliens » pour l'aménagement de la rue Jules Ferry à Igny (lignes 15 et 119) ;
2. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;
3. DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

70 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE PIÉTON-CYCLE SUR LES LIAISONS PLATEAU VALLÉE AVEC L'EPAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes ci-annexée pour la fourniture et la pose de la signalétique des liaisons Plateau-Vallée ;
2. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la pose de la signalétique des liaisons Plateau-Vallée ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande et tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 et suivants.

71 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ÉTUDES ET AUX TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA LIAISON DOUCE (PIÉTONS ET CYCLES) PLATEAU-VALLÉE GIF-MOULON - TRONÇON 2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention de financement pour la liaison Gif-Moulon ci-annexé ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

72 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SITES AU NIVEAU DES GARES RER POUR LA CRÉATION D'ESPACES DE STATIONNEMENTS VÉLOS AVEC LA RATP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, de transfert de gestion entre la RATP et la Communauté d'agglomération ;
2. AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

73 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME LEADER POUR LE PROJET DE SIGNALÉTIQUE EN ZPNAF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le plan de financement du projet de signalétique en ZPNAF ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions au titre du programme LEADER ;
3. AUTORISE le Président à solliciter les autres cofinanceurs possibles pour cette opération ;
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
5. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

74 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRE ET CITE - ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adhérer à l'association Terre et Cité pour l'année 2019 pour un montant de 2000 € ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Patricia LECLERCQ, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

75 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TRIANGLE VERT - ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

1. DECIDE d'adhérer à l'association Triangle Vert pour un montant de 38 475 € pour l'année 2019 pour le compte des communes de Marcoussis, Nozay et Villebon-sur-Yvette ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

76 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CAUE 91 - ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adhérer au CAUE 91 pour un montant de 3 000 € pour l'année 2019 ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

77 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEDIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité des délibérations n°2016-84 et n°2016-87 du 3 février 2016 ;
2. DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SEDIF ;

M. Gérard DOSSMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SEDIF.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désignée délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SEDIF.

3. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Gérard DOSSMANN, représentant titulaire ;
4. DECLARE élue et installée dans sa fonction Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, représentant suppléant.

78 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SIAVB

78.1 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES AU SIAVB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2017-386 du 20 décembre 2017 uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;

2. DECIDE de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du SIAVB ;

Résultat du vote au premier poste de délégué titulaire :

François Guy TRÉBULLE : 63 voix

Vincent HULIN : 5 voix

M. François Guy TRÉBULLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné premier délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIAVB.

Résultat du vote au second poste de délégué titulaire :

Karine CASAL DIT ESTEBAN : 68 voix

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné second délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIAVB.

3. DECLARE élus et installés dans leur fonction M. François Guy TRÉBULLE et Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, représentants titulaires ;
4. PRECISE que la délibération n°2017-386 du 20 décembre 2017 portant élection des représentants de la Communauté d'agglomération au SIAVB demeure applicable pour les autres désignations.

78.2 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SIAVB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2017-386 du 20 décembre 2017 uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;
2. DECIDE de procéder à l'élection de deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SIAVB ;

Résultat du vote au premier poste de délégué suppléant :

Gérard DOSSMANN : 68 voix

M. Gérard DOSSMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné premier délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIAVB.

Résultat du vote au second poste de délégué suppléant :

Jean-Paul MORDEFROID : 68 voix

M. Jean-Paul MORDEFROID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné second délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIAVB.

3. DECLARE élus et installés dans leur fonction M. Gérard DOSSMANN et M. Jean-Paul MORDEFROID représentants suppléants ;
4. PRECISE que la délibération n°2017-386 du 20 décembre 2017 portant élection des représentants de la Communauté d'agglomération au SIAVB demeure applicable pour les autres désignations.

79 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SYB

79.1 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES AU SYB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2017-387 du 20 décembre 2017 ;
2. DECIDE de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du SYB ;

Résultat du vote au premier poste de délégué titulaire :

Jean-Paul MORDEFROID : 63 voix

Vincent HULIN : 5 voix

M. Jean-Paul MORDEFROID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné premier délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SYB.

Résultat du vote au second poste de délégué titulaire :

Karine CASAL DIT ESTEBAN : 68 voix

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné second délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SYB.

3. DECLARE élus et installés dans leur fonction M. Jean-Paul MORDEFROID et Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, représentants titulaires.

79.2 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SYB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2017-387 du 20 décembre 2017 ;
2. DECIDE de procéder à l'élection de deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SYB ;

Résultat du vote au premier poste de délégué suppléant :

Jean-Louis DELORT : 63 voix

Vincent HULIN : 5 voix

M. Jean-Louis DELORT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné premier délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SYB.

Résultat du vote au second poste de délégué suppléant :

Dominique LEGOFF : 68 voix

Mme Dominique LEGOFF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée second délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SYB.

3. DECLARE élus et installés dans leur fonction M. Jean-Louis DELORT et Mme Dominique LEGOFF, représentants suppléants.

80 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SIMACUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016, uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;
2. DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SIMACUR ;
M. François Guy TRÉBULLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIMACUR.
M. Jean-Paul MORDEFROID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désignée délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIMACUR.
3. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. François Guy TRÉBULLE, représentant titulaire ;
4. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Jean-Paul MORDEFROID, représentant suppléant ;
5. PRECISE que la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIMACUR.

81 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SIGEIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2017-259 du 20 décembre 2017, uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;
2. DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité syndical du SIGEIF ;
M. Jean-Louis DELORT, ayant obtenu la majorité absolue, par 68 voix, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIGEIF.
M. Jean-Paul MORDEFROID, ayant obtenu la majorité absolue, par 68 voix, est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIGEIF.
3. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Jean-Louis DELORT, représentant titulaire ;
4. DECLARE élu et installé dans sa fonction, M. Jean-Paul MORDEFROID, représentant suppléant ;
5. PRECISE que la délibération n°2017-359 du 20 décembre 2017 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIGEIF.

82 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant de l'organe délibérant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de M. Thomas JOLY ;
2. DESIGNÉ M. Patrice GILBON, représentant de l'organe délibérant, pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

3. PRECISE que la délibération n°2016-120 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 demeure quant à la création, la composition et la désignation des autres membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

83 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY À LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant de l'organe délibérant au sein de la Commission de Contrôle Financier en remplacement de M. Thomas JOLY ;
2. DESIGNÉ M Patrice GILBON, représentant de l'organe délibérant, pour siéger à la Commission de contrôle Financier ;
3. PRECISE que la délibération n°2019-13 du Conseil communautaire du 20 février 2019 demeure quant à la création, la composition et la désignation des autres membres de la Commission de Contrôle Financier.

84 - DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR SUPPLÉANT À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES » (WIPSE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2018-393 du 19 décembre 2018 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouvel administrateur suppléant pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » ;
3. DESIGNÉ en qualité d'administrateur suppléant représentant la Communauté Paris-Saclay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « WIPSE » ;
- Mme Dominique LEGOFF
4. PRECISE que la délibération n°2017-199 du 27 septembre 2017 demeure applicable ;
5. FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

Qualité	Prénom	Nom	Ville
Titulaire	Michel	BOURNAT	Gif-sur-Yvette
Suppléant	Patrice	GILBON	Villiers-le-Bâcle
Titulaire	Sylviane	RICHARDEAU	Massy
Suppléant	Dominique	LEGOFF	Verrières-le-Buisson
Titulaire	Igor	TRICKOVSKI	Villejust
Suppléant	Stéphane	BAZILE	Saulx-les-Chartreux
Titulaire	Jean-François	VIGIER	Bures-sur-Yvette
Suppléant	Christian	PAGE	Saclay
Titulaire	David	ROS	Orsay
Suppléant	Franck	GAUDART	Gometz-le-Châtel
Titulaire	Dominique	FONTENAILLE	Villebon-sur-Yvette
Suppléant	Brigitte	PUECH	Ballainvilliers
Titulaire	Grégoire	de LASTEYRIE	Palaiseau

Suppléant	François	HILLION	Vauhallan
Titulaire	Francisque	VIGOUROUX	Igny
Suppléant	Paul	RAYMOND	Nozay
Titulaire	Jean-Paul	BENEYTOU	Chilly-Mazarin
Suppléant	Jean-Pierre	MEUR	La Ville du Bois
Titulaire	Olivier	THOMAS	Marcoussis
Suppléant	Claude	PONS	Montlhéry
Titulaire	Florence	LORTON	Longjumeau
Suppléant	Véronique	FRANÇOIS	Epinay-sur-Orge
Titulaire	Françoise	MARHUENDA	Les Ulis
Suppléant	Pierre-Alexandre	MOURET	Saint-Aubin

85 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2016-369 du Conseil communautaire du 29 juin 2016 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay à la CLI auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses ;
3. DESIGNER M. Vincent HULIN comme représentant à la CLI des installations Nucléaires de Base auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses.

86 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE À ATOUT PLIE NORD-OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2018-391 du 19 décembre 2018 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
3. DESIGNER Mme Dominique LEGOFF, représentante titulaire au Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
4. PRECISE que la délibération n°2016-111 du 03 février 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléant n'est modifiée que sur ce point.

87 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À LA MISSION LOCALE VITACITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2016-248 du Conseil communautaire du 25 mai 2016 portant désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité, uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;

2. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2018-392 du 19 décembre 2018 ;
3. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité ;
4. DESIGNE M. Gérard DOSSMANN, représentant titulaire au Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité ;
5. DESIGNE Mme Dominique LEGOFF, représentant suppléant au Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité ;
6. PRECISE que la délibération n°2016-248 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants demeure inchangée concernant la désignation des autres représentants à la Mission Locale ViTaCité.

88 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2016-105 du 03 février 2016 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant pour siéger au Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université Paris-Sud ;
3. DESIGNE M. David ROS, en tant que représentant pour siéger au Conseil de la Faculté des sciences de l'Université Paris-Sud.

89 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 16 octobre 2019

Le Président,

Michel BOURNAT

